

<b>Zeitschrift:</b>	Technische Mitteilungen / Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung = Bulletin technique / Administration des télégraphes et des téléphones suisses = Bollettino tecnico / Amministrazione dei telegrafi e dei telefoni svizzeri
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung
<b>Band:</b>	9 (1931)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Stations publiques à prépairement système Hasler-Hall
<b>Autor:</b>	Roulet, M.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-873666">https://doi.org/10.5169/seals-873666</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Bedienungspersonal in seiner Tätigkeit behindert worden wäre. Die öffentliche Sprechstation an der HYSPA fand wegen ihrer neuzeitlichen Einrichtung und Gestaltung beim telephonierenden Publikum und im besondern bei weitgereisten Geschäftsleuten volle Anerkennung.

Die Einrichtung einer Zahlegeberanlage ist überall dort von Vorteil, wo öffentliche Sprechstationen mit Bedienung rege benutzt werden.

Es empfiehlt sich, die Zettel, die dem Publikum ausgehändigt werden, für die Telephonwerbung zu benützen.

A. B., Bern.

## Stations publiques à prépaiement système Hasler-Hall.

Par M. Roulet, Yverdon.

*Généralités.* Le but de cet article est l'étude de l'influence que peut avoir sur le trafic l'augmentation du nombre des stations publiques de l'Administration des Télégraphes. Cette étude se rapportera aux stations installées à Yverdon, divisées en trois groupes. Le premier comprend les stations du quartier de la Gare, le second celles de la rue de la Poste et le troisième celles du Poste de Police.

En 1929, au mois de mars, la maison Hasler S. A. de Berne terminait le montage et mettait en service la nouvelle centrale B. C. d'Yverdon. Celle-ci comprend, entre beaucoup d'autres, une installation permettant de desservir les stations dites à prépaiement système Hasler-Hall. Ces stations furent mises à la disposition du public dans le courant de la deuxième quinzaine de novembre 1929. Elles sont au nombre de trois: la première dans le Hall de la gare aux voyageurs, la seconde au rez-de-chaussée de l'Hôtel des Postes dans le Hall des guichets, la troisième enfin dans un petit local inoccupé au Poste de Police et aménagé par notre administration.

*Premier groupe quartier Gare.* Avant l'installation de la station à prépaiement, le public voyageur avait à sa disposition une station au buffet de la Gare et une au bureau du télégraphe de la gare voyageurs. Les statistiques des tableaux I et II nous donnent un aperçu du trafic pendant un an, 1928/1929 et 1929/1930. Avant l'installation de la station publique, le trafic des deux stations s'élevait à 4574 conversations locales et 4748 interurbaines. Ces deux chiffres passèrent respectivement à 5367 et 6391 soit une augmentation de 793 et 1643 ou 15,15% et 34,6% pendant la première année d'exploitation de station publique de l'Administration des Télégraphes.

Tableau I.

*Trafic des stations décembre 1928 à novembre 1929.*

	locales	1052
101 Poste de Police . . .	interurbaines	642
	Total	1694
124 Gare Voyageurs . . .	locales	1134
	interurbaines	516
	Total	1650
399 Buffet Gare . . . .	locales	3424
	interurbaines	4210
	Total	7634
607 Appartement Gammeter . . . .	locales	16
	interurbaines	22
	Total	38

Total abonnés	124, 399, 607 . . . .	locales	4574
		interurbaines	4748
Total			9322
683 Stations publiques	Télégraphe . . . .	locales	1667
		interurbaines	10325
Total			11992

Tableau II.

*Trafic des stations décembre 1929 à novembre 1930.*

101 Poste de Police . . . .	locales	645	
	interurbaines	379	
Total		1024	
498 Station publique, Poste de Police . . . .	locales	951	
	interurbaines	831	
Total			1782
Total abonnés 101 498	locales	1596	
	interurbaines	1210	
Total			2806
124 Gare Voyageurs . . . .	locales	968	
	interurbaines	197	
Total			1165
399 Buffet Gare . . . .	locales	2655	
	interurbaines	3725	
Total			6380
607 Appartement Gammeter . . . .	locales	38	
	interurbaines	101	
Total			139
98 Station publique Hall Gare . . . .	locales	1706	
	interurbaines	2368	
Total			4074
Total abonnés 124, 399, 607, 98 . . . .	locales	5367	
	interurbaines	6391	
Total			11758
298 Station publique Hall Poste . . . .	locales	1010	
	interurbaines	1504	
Total			2514
683 Stations publiques Télégraphe . . . .	locales	1061	
	interurbaines	9380	
Total			10441
Total abonnés 298, 683 . . . .	locales	2071	
	interurbaines	10884	
Total			12955

Des tableaux I et II, on peut conclure que le public n'utilise plus la station du bureau du télégraphe et qu'il donne la préférence à la nôtre. Une certaine catégorie de voyageurs, surtout des commerçants et marchands de bétail, contraints par leur métier à traiter leurs affaires au café, continuent à téléphoner depuis la station du buffet de la gare. Un grand nombre de voyageurs, qui auparavant n'aimaient pas entrer au buffet ou qui, craignant l'indiscrétion d'une station sans cabine, renonçaient à faire usage du téléphone, apprécient maintenant notre cabine du Hall. Celle-ci serait probablement encore mise davantage à contribution si nous avions pu l'installer sur le quai.

*Groupe II, Hôtel des Postes.* Dans ce quartier, le public disposait de deux stations situées au premier étage de l'Hôtel des Postes. Il y avait un gros inconvénient à monter trois escaliers. L'administration, pensant aux personnes âgées ou pressées par leurs affaires, installa une station publique au rez-de-chaussée dans le Hall des guichets de la Poste. Ici l'augmentation du trafic local, 24,23%, est réjouissante et supérieure à celle du premier groupe. Par contre, le trafic interurbain n'a pas augmenté dans les proportions où il aurait dû; seulement 5,41%. Tableaux I et II.

*Groupe III, Poste de Police.* Le public du centre de la Ville avait à sa disposition, à part les restaurants, la station du Poste de Police. Celle-ci, installée dans un local où chacun avait accès, n'offrait aucune garantie de discréetion aux usagers. Elle était, de ce fait, délaissée du public. Si la cabine du Poste de Police ne travaille pas encore comme nous oserions l'espérer, les tableaux I et II nous montrent que l'augmentation du trafic est réjouissante.

Tableau IV Provisions des stations publiques 1929—1930.

N° 98 Hall Gare	N° 298 Hall Poste	N° 498 Poste Police	Total prépaiement	N° 683 bureau Tg.	Total général
569.30	373.50	225.60	1168.40	1827.60	2996.—

Le tableau IV est une récapitulation des provisions encaissées en 1929/1930 aux cinq stations publiques de l'Administration. L'encaissement de 2996 fr. est une recette très appréciable.

Nous estimons que ces recettes doivent couvrir au moins les frais d'exploitation et d'abonnement des stations publiques. Le capital engagé pour

sante: local 51,71%, interurbain 88,47%. Si cette cabine a contribué à une forte augmentation du trafic, c'est par contre celle dont le rendement est le plus médiocre, voir plus loin.

*Publicité.* Le public a appris par la voie des journaux l'ouverture de ces nouvelles stations publiques. A la Gare, les nombreuses inscriptions et affiches intérieures et extérieures attirent l'attention sur l'existence de la cabine du Hall. Il en est de même pour celle de la Poste. Ici les inscriptions pourront être complétées lorsque les transformations projetées dans cette partie du bâtiment seront terminées.

La cabine du Poste de Police est en retrait et peu visible pour le public. Des affiches ont été posées à plusieurs endroits. Un essai d'affiche lumineuse a donné un résultat négatif et a dû être abandonné.

Tableau III.

*Recettes des conversations comparées 1929 et 1930 des stations publiques Bureau des Télégraphes et Hall Poste.*

N° 683 1929 Télégraphes	N° 683 1930 Télégraphes	N° 298 1930 Hall Poste	Total 1930
5207.75	4899.90	796.25	5696.15

*Rendement.* Le tableau III nous donne un aperçu des recettes du groupe II Hôtel des Postes en 1928/1929 et 1929/1930 lorsqu'il y avait deux et ensuite trois cabines. Si l'augmentation des recettes n'est pas très forte, il faut prendre en considération la réduction des taxes de 19 h. à 8 h. à partir du 1er juillet 1929.

Tableau V Stations publiques à prépaiement.

N° Cabine	Valeur d'établissement	Frais annuels d'exploitation			
		Amortissement et intérêt 5 $\frac{1}{2}$ %	location, éclai- rage, nettoyage	taxe abt.	Total général
98 Hall Gare . . .	835.—	112.—	28.—	288.—	428.—
298 Hall Poste . . .	1022.—	138.—	18.—	288.—	444.—
498 Poste Police . . .	1112.—	148.—	78.—	288.—	514.—
Total	2969.—	398.—	124.—	864.—	1386.—

Le tableau V nous montre les dépenses annuelles d'exploitation, y compris la taxe d'abonnement pour les stations à prépaiement. Une seule de celles-ci, la Gare, laisse un bénéfice des provisions après déduction des frais d'exploitation. Le déficit de la station du Hall de la Poste est minime. Les résultats des premiers mois de la deuxième année d'exploitation laissent entrevoir l'équilibre des recettes et des dépenses. Il est à prévoir, cependant, que nous serons probablement obligés d'interrompre l'exploitation de cette station pendant la durée des travaux

de transformation des locaux postaux (environ trois mois).

Le rendement de la station Poste de Police est fortement déficitaire. On peut pourtant espérer que, dans un ou deux ans, les provisions suffiront à couvrir les dépenses. Nous n'osons pas articuler le mot bénéfice pour cette station.

Nous avons tenu à nous rendre compte des conséquences que la perception unique de la provision de 10 et 20 ct. aura sur les recettes. Le tableau VI est la décomposition du trafic du mois de janvier

Tableau VI. Stations publiques en comparaison des tickets et unités mois de janvier 1931.

Nº	Cabine	Zone I			Zones II—IV			Total		
		tickets	unités	%	tickets	unités	%	tickets	unités	%
98	Hall Gare . . . .	59	63	6,8	121	138	2,48	180	201	11,6
298	Hall Poste . . . .	41	43	4,88	105	115	9,52	146	158	8,22
498	Poste Police . . . .	22	22	—	58	60	3,44	80	82	2,5
683	Télégraphes . . . .	98	122	24,5	423	561	32,62	521	683	31,08

1930 en tickets (usagers) et unités. On remarque que pour les stations à prépaiement, cette modification n'aura presqu'aucune influence sur les recettes. On peut en conclure que le public n'aime pas à doubler ses conversations depuis les stations à prépaiement. Il ne veut pas être coupé et invité à introduire la monnaie au cours de la conversation. Il n'en est pas de même pour les stations desservies par le personnel du guichet du télégraphe.

*Fonctionnement.* Il a été excellent dès le début de la mise en service de ces stations. Les quelques dérangements sont imputables en général à de fausses manipulations ou alors consistent en des défauts plutôt mécaniques qu'électriques. Nous en avons observé deux provoqués par une pièce de 50 ct. légèrement bombée, qui n'a pas glissé et a obstrué le passage.

Pendant seize mois, nous avons trouvé dans les

cassettes une seule pièce de 50 ct. hors cours. Un usager a pu faire fonctionner l'appel à la centrale en introduisant une pièce de 10 Reichspfennige dans l'ouverture des pièces de 20 ct.

Les différences entre les comptes établis d'après les tickets et l'argent trouvé dans les cassettes sont en général en faveur de l'administration. Le tableau ci-après donne les résultats de 1930.

	Déficit	Bénéfice
Nº 98 Hall de la Gare	9,75	9,25
298 Hall Poste	3,15	15,20
498 Poste de Police	3,80	7,30
Total fr. 16.70		31.75

Nous concluons en remarquant que l'administration a tout intérêt à augmenter les stations qu'elle met à disposition du public, leur rendement étant assuré.

## Verrechnung der Kautions eines Telephonabonnenten mit rückständigen Taxen und Gebühren und Rücktrittentschädigung wegen vorzeitiger Aufhebung des Abonnements.

I. Eine Bankfirma in Zürich, deren Telephonanlage aus mehreren Zentralanschlüssen und Zweigstationen, einem halbautomatischen Verteilungsschrank und verschiedenen Spezialapparaten bestand, geriet im November 1928 in Zahlungsschwierigkeiten. Gestützt auf Art. 23 TVG und § 32 TO verlangte die Telephonverwaltung von dem Bankunternehmen zur Sicherstellung der Verbindlichkeiten aus dem Telephonabonnement (verfallene und laufende Telephontaxen und Gebühren und speziell eventuelle Rücktrittentschädigung wegen vorzeitiger Aufhebung des Abonnements) eine Kautions von Fr. 18,000. Nachdem der gerichtlich bestellte Kurator der Bank insgesamt Fr. 5000 Kautionsbeträge geleistet hatte, wurde im

Januar 1929 über die Gesellschaft der Konkurs eröffnet. Die Telephonverwaltung berechnete ihre Konkursforderung in der Weise, dass sie die geleistete Barhinterlage von Fr. 5000 von ihrem Guthaben in Abzug brachte und insgesamt Fr. 13,735 im Konkurs anmeldete. Die Konkursverwaltung bestritt jedoch diese Verrechnung und machte geltend, dass die Kautions von Fr. 5000 nur zur Deckung der laufenden Gebühren im Betrag von zirka Fr. 1000 verwendet werden dürfe. Sie verlangte deshalb von der Telephonverwaltung Rückzahlung von zirka Fr. 4000 und setzte anderseits die Konkursforderung der Verwaltung einseitig auf Fr. 17,789 fest, so dass sich die Verwaltung auch für die in ihren Händen